

ASSEMBLÉE NATIONALE24 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1299

présenté par

Mme Blin, M. Hetzel, M. Dubois, Mme Périgault et M. Viry

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« et de sensibilisation au bien-être animal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Quelle est la finalité de cette disposition?

Serait-ce l'idée sous-jacente qu'agriculture et bien-être animal ne sont pas compatibles comme le prétendent les militants animalistes et antispécistes?

Intrinsèquement, et bien évidemment, les éleveurs sont les premiers à aimer et prendre soin de leurs bêtes. Cette disposition, si elle n'est pas militante, est à minima provocatrice et n'a donc pas sa place dans ce projet de loi.